

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 27 MARS 2024

24-Objet : DSP PORT DE BUZET-SUR-BAÏSE – TARIFS 2024

N° Ordre : DE-033-2024

Rapporteur : Jean-François Garrabos, vice-président au Tourisme

Nomenclature : 1.2. délégations de service public - Autres

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 mars à 19h, le Conseil de la Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Francescas, après convocation régulière du Président du 20 mars 2024, et sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (41) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE

Barbaste : Mme Valérie TONIN

Bruch : M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baïse : Mme Patricia CHENUIL et M. Jean-Louis MOLINIÉ

Calignac : Mme Stéphanie DAVID

Espiens : M. Serge LARROCHE

Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS

Fieux : M. Joël AREVALILLO

Francescas : Mme Paulette LABORDE

Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Jacques ÉCHÉVÉRIA

Lasserre : M. Serge PERES

Lavardac : MM Ludovic BIASOTTO et Sébastien CRUSSIÈRES

Le Frechou : M. André APPARITIO

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET

Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin : MM Jacques LAMBERT et Jean-Michel MANABÉRA

Moncaut : M. Francis MALISANI

Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL

Montgaillard-en-Albret : -

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT

Montesquieu : -

Nérac : Mmes Edith BUSQUET, Evelyne CASEROTTO, MM Serge ARNAUNÉ, Hugues DAVID, Patrice DUFAU, Marc GELLY, Patrick GOLFIER, Nicolas LACOMBE,

Pompiéy : M. Jean-Pierre SUAREZ

Pouézas : M. Jean de NADAILLAC

Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pe Saint Simon : M. Michel SABATHIER

Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO

Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Thierry PLANTÉ

Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON

Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI

Vianne : Mme Laurence BENLLOCH

Xaintrilles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (8) :

Barbaste : M. Michel DAUNES à Mme Valérie TONIN

Lavardac : Mme Isabelle SALIS à M. Sébastien CRUSSIÈRES

Montesquieu : M. Alain POLO à M. Ludovic BIASOTTO

Nérac : Mme Laurence BERTHOUMIEU à Mme Evelyne CASEROTTO, Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Stéphanie GARBAY à M. Nicolas LACOMBE, Mélanie SERRE-SOLANO à M. Serge ARNAUNÉ, M. Frédéric SANCHEZ à M. Hugues DAVID,

Membres absents excusés (1) :

Mézin : Mme Dominique BOTTEON

Membres absents non excusés (2) :

Lavardac : M. Georges BARBARA

Montgaillard-en-Albret : M. Henri de COLOMBEL

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIÉ a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 41

Votants : 49

Absents : 11

- Dont « pour » : 49

- Dont suppléé : 0

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 8

- Dont abstention : 0

Vu les statuts d'Albret Communauté ;

Vu la compétence développement économique et tourisme ;

En préambule, il est rappelé que : la gestion, l'exploitation et l'animation du port de BUZET-SUR-BAÏSE sont confiées par la Communauté de communes à la société **NICOL'S YACHT** par convention d'affermage d'une durée de 15 années, du 2 septembre 2013 au 1^{er} septembre 2028.

Cette convention dispose dans son **article 23** que le délégataire fixe les tarifs de ses prestations en accord avec le délégant, et que ces propositions doivent faire l'objet d'une approbation en Conseil communautaire.

Vu la Commission développement économique du 11 mars 2024,

Pour la **saïson 2024**, NICOL'S YACHT propose les tarifs détaillés ci-après (*tarifs 2023 signalés en vert pour mémoire*) :

- **Tarifs d'occupation du port**, valables du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025 :

Les tarifs 2024 sont inchangés par rapport à ceux de 2023. Les deux évolutions concernent le service « info météo » ainsi que la nouvelle station de dépotage installée sur le port :

- Le « service info météo » est supprimé de la grille des tarifs.
- Dans le cadre de la mise en conformité d'avec la loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006, interdisant tout rejet des eaux usées dans le milieu aquatique, VNF déploie actuellement un réseau complet de stations de dépotage sur plus de 400 kilomètres d'itinérance fluviale, le long du Canal des Deux Mers. Le port de Buzet-sur-Baïse est concerné par la mise en place de ce nouveau service à l'attention de usagers, à savoir une nouvelle station de dépotage, composée d'une pompe et de deux totems d'aspiration, et intégrée au périmètre de la concession.

Dès la mise en service de cet équipement sur le port, l'accès au service sera continu pour les usagers, avec une tarification unique sur tout le linéaire du Canal. Ce nouvel équipement fera bientôt l'objet d'un avenant à la convention de concession avec VNF, accompagné d'une Charte partenariale visant l'amélioration durable de la qualité de l'eau du canal.

		BATEAUX				CAMPING-CARS
		QUAI & PORT A SEC 2024	<i>Pour mémoire tarifs 2023</i>	BERGE Amarrage avec piquets non fournis 2024	<i>Pour mémoire tarifs 2023</i>	PARKING 2024 <i>(tarifs identiques à 2023)</i>
A LA NUITEE (taxe de séjour non comprise)	< 10m	15 €	<i>15 €</i>	10 €	<i>10 €</i>	8€ (1 jeton inclus)
	10-14,99m	18 €	<i>18 €</i>	12 €	<i>12 €</i>	
	15-19,99m	23 €	<i>23 €</i>	18 €	<i>18 €</i>	
	20-25m	28 €	<i>28 €</i>	20 €	<i>20 €</i>	
	> 25m	40 €	<i>40 €</i>	26 €	<i>26 €</i>	
AU MOIS	< 10m	105 €	<i>105 €</i>	60 €	<i>60 €</i>	x
	10-14,99m	159 €	<i>159 €</i>	93 €	<i>93 €</i>	
	15-19,99m	212 €	<i>212 €</i>	125 €	<i>125 €</i>	
	20-25m	263 €	<i>263 €</i>	155 €	<i>155 €</i>	
	> 25m	369 €	<i>369 €</i>	182 €	<i>182 €</i>	
A L'ANNEE	< 10m	1.200 €	<i>1 200 €</i>	684 €	<i>684 €</i>	x
	10-14,99m	1.800 €	<i>1 800 €</i>	1.080 €	<i>1 080 €</i>	
	15-19,99m	2.394 €	<i>2 394 €</i>	1.344 €	<i>1 344 €</i>	
	20-25m	2.979€	<i>2 979 €</i>	1.716 €	<i>1 716 €</i>	
	> 25m	4.020 €	<i>4 020 €</i>	1.980 €	<i>1 980 €</i>	
BATEAU	PLEIN D'EAU	Inclus	<i>Inclus</i>	Sur demande	<i>Sur demande</i>	2€ (100L)
	ELECTRICITE	Inclus jusque 30 kw/mois*	<i>Inclus jusque 30 kw/mois*</i>	Sur demande	<i>Sur demande</i>	2€ (1 heure)
	SANITAIRES	Gratuit aux heures d'ouverture de la Cap.	<i>Gratuit aux heures d'ouverture de la Cap.</i>	Gratuit aux heures d'ouverture de la Cap.	<i>Gratuit aux heures d'ouverture de la Cap.</i>	Gratuit aux heures d'ouverture de la Cap.
	DOUCHES	2 € aux heures d'ouverture de la Cap.	<i>2 € aux heures d'ouverture de la Cap.</i>	2 € aux heures d'ouverture de la Cap.	<i>2 € aux heures d'ouverture de la Cap.</i>	2 € aux heures d'ouverture de la Cap.
	MACHINE A LAVER	5 € aux heures d'ouverture de la Cap.	<i>5 € aux heures d'ouverture de la Cap.</i>	5€ aux heures d'ouverture de la Cap.	<i>5€ aux heures d'ouverture de la Cap.</i>	5€ aux heures d'ouverture de la Cap.
	SECHE LINGE	5 € aux heures d'ouverture de la Cap.	<i>5 € aux heures d'ouverture de la Cap.</i>	5€ aux heures d'ouverture de la Cap.	<i>5€ aux heures d'ouverture de la Cap.</i>	5€ aux heures d'ouverture de la Cap.
	RECYCLAGE DECHETS	Inclus	<i>Inclus</i>	Inclus	<i>Inclus</i>	Inclus
ACCES	PARKING PUBLIC	Gratuit	<i>Gratuit</i>	Gratuit	<i>Gratuit</i>	Gratuit
	PARKING CLOTURE	40 € / SEM	<i>40 € / SEM</i>	40 € / SEM	<i>40 € / SEM</i>	40 € / SEM

BUREAU	INTERNET WIFI	Gratuit pour bateaux sous contrat 2 € / 24 h pour bateau de passage	<i>Gratuit pour bateaux sous contrat 2 € / 24 h pour bateau de passage</i>	Gratuit pour bateaux sous contrat 2 € / 24 h pour bateau de passage	<i>Gratuit pour bateaux sous contrat 2 € / 24 h pour bateau de passage</i>	2 € / 24h
	POINT COURRIER	Gratuit	<i>Gratuit</i>	Gratuit	<i>Gratuit</i>	Gratuit
	<i>INFO-METEO</i>		<i>Gratuit</i>		<i>Gratuit</i>	

Taxe de séjour Port de plaisance 2024 : **0,27€** / adulte / nuitée (au lieu de 0,20 €)

Taxe de séjour Aire de camping-car 2024 : **0,67 €** / nuitée (au lieu de 0,50 €)

* 0,45 €/kw au-delà (*inchangé*), comptabilisé par compteur ; électricité 380 V : 15€/nuitée (sous réserve d'évolution des tarifs énergétiques)

▪ **Tarifs des prestations proposées en atelier de maintenance :**

Les évolutions 2024 concernent la nouvelle proposition de service « emplacement pour grutage » limité à 4 heures.

ATELIER DE MAINTENANCE DU PORT		Tarifs TTC 2024	<i>Tarifs 2023 pour mémoire</i>
MAIN D'ŒUVRE ATELIER	NETTOYAGE EXT /INT	55 €/h	<i>55 €/h</i>
	MECANIQUE - ELECTRIQUE	66 €/h	<i>66 €/h</i>
	PEINTURE (antifouling, vernis...)	66 €/h	<i>66 €/h</i>
	POLYESTER (dont fournitures)	75 €/h	<i>75 €/h</i>
DEPANNAGE	DEPLACEMENT VEHICULE	0,70 €/km	<i>0,70 €/km</i>
	PLONGEE	80€	<i>80€</i>
BER	SORTIE DE L'EAU (maxi 4 To)	160 €	<i>160 €</i>
	MISE A L'EAU (maxi 4 To)	160 €	<i>160 €</i>
	SORTIE DE L'EAU (maxi 16 To)	220 €	<i>220 €</i>
	MISE A L'EAU (maxi 16 To)	220 €	<i>220 €</i>
	CALAGE A SEC	120 €	<i>120 €</i>
	CALE DE MISE A L'EAU tarif par journée d'utilisation et par bateau	10 €	<i>10 €</i>
	EMPLACEMENT POUR GRUTAGE <i>limité à 4 heures et sur autorisation</i>	160 €	
ELECTRICITÉ	COMPTEUR	0,45 €/kwh	<i>0,45 €/kwh*</i>

*(sous réserve d'évolution des tarifs énergétiques)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 Considérant l'exposé du Président
 Après en avoir délibéré
 DECIDE à l'unanimité

► De prendre acte et d'accepter les tarifs 2024 ainsi proposés par le délégataire Nicol's Yacht.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,

Alain Lorenzelli,
Président



Jean-Louis Molinié
Secrétaire de séance



Publication le : - 2 AVR. 2024